



Faculté de Médecine de Tunis
Université de Tunis El Manar
www.fmt.rnu.tn

Lettre d'information n°37

Octobre 2009

1 – Nouveau Macaron

A la suite d'une mauvaise compréhension des consignes donnés par le Doyen, un agent administratif a remis 1700 macarons aux seuls étudiants et ce sans compter les enseignants. Ceci explique le nombre de voitures extrêmement important qui entrent tous les jours à la faculté engendrant obligatoirement un stationnement anarchique (même ceux qui n'ont pas de voiture en leur nom). Pour rattraper cela, il a été décidé d'établir une fiche d'autorisation d'accès portant le n° du véhicule qui doit être clairement visible à travers le pare-brise. Tous les enseignants sont priés d'être compréhensifs et c'est dans leur propre intérêt de bien vouloir retirer de nouveau ces cartes d'accès au niveau du secrétariat général.

Il a été également, et par la même occasion, décidé de différencier entre les laissez-passés pour enseignants et ceux pour étudiants et visiteurs occasionnels.

2 - THESE ET MEMOIRES DE C.E.C. ET DE MASTERES

Il est porté à la connaissance de tous les internes, résidents et assistants que, pour les thèses et les mémoires de C.E.C et de Mastères professionnels, des impératifs doivent être respectés :

1°) Un médecin hospitalo-universitaire d'une des trois facultés de médecine de l'intérieur peut faire partie des membres du jury mais il ne peut pas présider le jury.

2°) Le Directeur de thèse est obligatoirement un médecin hospitalo-universitaire de la Faculté de Médecine de Tunis.

3°) Un non médecin hospitalo-universitaire (pharmacien, scientifique, juriste...) peut faire partie du jury comme invité. Sa qualité d'invité doit être bien précisée (modèle disponible au service scolarité de la faculté).

4°) Un Codirecteur non médecin hospitalo-universitaire ou un médecin d'une faculté de l'intérieur peut être accepté.

5°) Le Directeur et le Codirecteur ne doivent pas être de la même spécialité.

6°) Un ancien hospitalo-universitaire de la Faculté de Médecine de Tunis actuellement à la retraite peut faire partie du jury à titre d'invité.
Ce n'est pas le cas de quelqu'un qui a démissionné.

7°) Le Directeur de thèse ne peut pas siéger dans le jury comme membre.

8°) Des médecins non universitaires peuvent faire partie du jury comme invités.

9°) Il ne peut y avoir pour chaque thèse :

- Qu'un seul président de jury
- Que 4 à 5 membres de jury
- Qu'éventuellement un seul invité qui peut être :
 - Professeur Émérite,
 - Médecin non hospitalo-universitaire,
 - Une sommité non médicale.

10°) Toute demande de soutenance de thèse et tout dépôt de dossier au niveau de l'administration doit se faire au minimum 5 jours avant la date de soutenance. Ce délai est nécessaire pour les vérifications d'usage et la programmation.

- Il est vivement recommandé aux collègues dirigeant des thèses d'essayer autant que possible de composer des jurys qui ne soient pas pour l'essentiel issus de la même spécialité et du même service. Cela donnera plus de poids aux décisions du jury concernant les mentions.
- Est-ce qu'il est opportun d'accepter des thèses présidées par des enseignants hospitalo-universitaires dont certains membres sont de loin plus âgés et plus anciens que le président de Jury ? Ne faut-il pas alors les inclure parmi les invités comme pour certains Professeurs Émérites ?

En effet, on voit mal, comment un M.C.A. ayant deux ans d'ancienneté peut être président de jury alors que l'un des membres du jury est professeur depuis 10 ou 15 ans.

3 – Programme d'encouragement des jeunes chercheurs (PEJC)

Dans le cadre de la promotion de la recherche diplômante dans les domaines stratégiques à travers l'instauration des mécanismes incitatifs au profit des étudiants chercheurs, le Ministère de l'Enseignement supérieur a mis en place un programme annuel spécifique « Programme d'Encouragement des Jeunes Chercheurs » (PEJC) en vue d'offrir aux doctorants des conditions encourageantes permettant à ces derniers de se consacrer efficacement à leurs travaux de recherche et en favorisant leur orientation vers les activités de recherche dans les spécialités prioritaires.

Dans le cadre de ce programme (PEJC) et dans la limite du budget ouvert chaque année, les doctorants à plein temps rattachés aux structures de recherche (laboratoires ou unités) peuvent bénéficier d'un « contrat de recherche » à durée déterminée à condition de se

consacrer pleinement et exclusivement à leurs travaux de recherche. La durée du contrat est de 12 mois au maximum, avec possibilité de renouvellement sur appel à candidatures.

Le dossier de candidature doit être déposé au bureau d'ordre central du Ministère de l'Enseignement Supérieur ou envoyé par voie postale.

La date limite de dépôt est fixée au 31/10/2009.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter les services concernés de la Direction Générale de la Recherche Scientifique :

- Tél : 71 835 120.
- Site Web : www.mes.tn.

4 – Réunion avec les Directeurs

A l'occasion de la rentrée universitaire et du début des stages hospitaliers de nos externes, le Doyen et les Vice-Doyens se proposent de réunir **le jeudi 19 novembre 2009 à 10h.00** les 15 Directeurs Généraux des E.P.S. Cette réunion a pour objectifs :

- ✦ de les remercier pour l'effort qu'ils font en accueillant nos externes dans les hôpitaux,
- ✦ de leur exposer les tâches et les objectifs de formation de ces externes,
- ✦ et de discuter des modalités et des implications financières pour la prise en charge des externes de garde dans les différents réfectoires des hôpitaux.

Une médaille personnalisée leur sera remise.

5 – Numérisation des cours

L'Université Virtuelle de Tunis (UVT) se propose de numériser les cours dont nous dispensons au sein de notre institution. Elle pourrait octroyer une indemnité qui peut aller de 3 Mille Dinars à 5 Mille Dinars selon les critères qui ont été communiqués (voir www.uvt.rnu.tn).

La date du 30 octobre a été fixée comme dernier délai pour l'expression de votre intérêt en envoyant un mail (yassine.jelmam@enit.rnu.tn ou yassine.jelmam@yahoo.fr) qui indique les informations demandées : Nom, Prénom, Grade, Institution, Titre du cours, Public cible, Nombre d'heures de cours, TD et TP, Nombre d'années d'expérience.

Par ailleurs, et indépendamment de l'Université Virtuelle, la Faculté est entrain d'encourager la numérisation des cours (Voir document ci-joint). Le contact a été pris avec les chirurgiens généralistes des différents services qui ont entamé depuis cet été, sous l'impulsion du Doyen, une numérisation des cours. Une réunion avec les chirurgiens en ciblant un ou deux jeunes par service aura lieu le mercredi 4 novembre 2009 avec le Doyen de 9h00 à 13h00.

6 – Le Programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2007-2013

Le «Programme Ct IEVP Italie – Tunisie 2007 – 2013 » est un programme bilatéral de coopération transfrontalière cofinancé par l'Union européenne dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP).

L'objectif général du Programme est d'encourager l'intégration économique, sociale, institutionnelle et culturelle entre les régions tunisiennes et siciliennes par un processus de développement durable conjoint dans le contexte de la coopération transfrontalière.

Avant de soumettre toute proposition de projet, les demandeurs sont invités à consulter le Programme Opérationnel Conjoint approuvé par la Commission européenne. Ces documents sont disponibles sur le site : www.euroinfosicilia.it

7 – Faculté de Médecine de Sousse

Le Centre de Développement Pédagogique de la Faculté de Médecine de Sousse organise le mercredi 11 Novembre 2009 une journée pédagogique à la Faculté ayant pour thème principal : « Évaluation des enseignements ».

Pour plus d'informations et pour inscription :

Tel : 73 222 600 ./ poste 298 – Fax : 73 224 899 – Mail : cdp@medecinesousse.org

8 – 7èmes Journées d'Oncologie du Sud Tunisien

Les services d'oncologie médicale et d'oncologie radiothérapie du C.H.U. Habib Bourguiba de Sfax organisent les 13 et 14 Novembre 2009 les 7èmes Journées d'Oncologie du Sud Tunisien.

Pour plus d'informations contactez le Pr Jamel DAOUD au : Tel : 74 241 511 – Fax : 74 248 394 – Mail : jamel.daoud@rns.tn